



CHARTRE
ALZHEIMER

ÉTHIQUE ET SOCIÉTÉ

2011

Les 10 points de la Charte, en résumé :

« Tous ceux qui assurent au quotidien les solidarités de l'accompagnement et du soin s'engagent à :

- 1 - Reconnaître le droit de la personne malade à être, ressentir, désirer, refuser
 - 2 - Respecter le choix de la personne malade
 - 3 - Respecter la personne malade, préserver ses biens et ses choix matériels
 - 4 - Respecter les liens affectifs de la personne malade
 - 5 - Respecter la citoyenneté de la personne malade
 - 6 - Assurer à la personne malade l'accès aux soins, et permettre la compensation des handicaps
 - 7 - Favoriser le soin et le suivi des personnes malades par un accès aux compétences les mieux adaptées
 - 8 - Soigner, respecter et accompagner la personne malade, sans abandon ni obstination déraisonnable, jusqu'au terme de sa vie
 - 9 - Favoriser l'accès de la personne à la recherche, et la faire bénéficier de ses progrès
 - 10 - Contribuer largement à la diffusion d'une approche éthique »
- L'intégralité de la Charte est [téléchargeable sur le site de l'EREMA](#).